

Intégrer les primes maladies au calcul de l'IPC, c'est non

Le Parlement jurassien a refusé ce mercredi par 30 voix contre 28 d'exercer son droit d'initiative cantonal pour indexer les primes maladies sur l'indice des prix à la consommation

L'indice des prix à la consommation n'a pas été bâti pour intégrer les primes maladie selon le Gouvernement jurassien.



Le Parlement jurassien ne veut pas indexer les primes maladie au calcul de l'indice des prix à la consommation, le fameux IPC. Le député CS-POP Rémy Meury demandait au législatif de faire usage de son droit d'initiative cantonal auprès des chambres fédérales. La motion interne a finalement été refusée de justesse par 30 voix contre 28 et 1 abstention. L'augmentation constante des primes maladie fait baisser le pouvoir d'achat, il est donc nécessaire que leurs montants soient pris en compte dans le calcul de l'IPC selon Rémy Meury. Mais le Gouvernement, par la voix du ministre de l'économie Jacques Gerber, a jugé cela techniquement irréalisable. « On parle d'un indice des prix. Or, une assurance est un transfert de charge, comme l'impôt. Même en introduisant les primes maladie dans l'IPC, nous n'aurions donc pas cette information qui dit attention on est au-dessus de ce que les ménages peuvent assumer », a expliqué Jacques Gerber.